

Membre de l'Union Solidaires

Solidaire Unitaire Démocratique - CPPAP : 0616S07934

0,76 euros - n°112 janvier-février 2015

Bimestriel *Directrice de publication: Marie Thérèse Montero
déposé le 27/02/2015*

SUD Éducation 31

52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse

tel: 05 62 14 66 74

mél: sudeduc31@sudeducation.org

sudeduc31.comminges@gmail.com

site: <http://sudeduc31.org/>

Malgré tout, évitons le pessimisme ...

Le 3 février dernier était jour de grève dans l'Éducation Nationale. Bien qu'émanant d'un appel national unilatéral de la FSU, la journée de grève prenait sens dans notre département où la mobilisation dans le monde de l'éducation pris au sens large est constante depuis le mois de novembre (Empalot/Littré, Bellefontaine, précaires, agents municipaux...). L'AG des grévistes du 20 janvier y avait logiquement appelé. Sud Éducation 31 ainsi que la CGT Educ'Action 31 y participaient également. Si les mots d'ordre divergeaient, le constat est fait et admis par toutes et tous : ce sont bien les politiques d'austérité qui tuent à petit feu l'Éducation Nationale. Les effets d'annonce et les plans de communication du ministère ne nous leurrent pas. Pour SUD Éducation, comme pour d'autres et pour tous les citoyens un peu lucides, cette politique montre assez qu'il n'y a pas de priorité donnée à l'éducation. Il est clair pour nous que les 60 000 postes annoncés et même promis ne seront pas créés. Qu'attendre en effet d'un gouvernement qui poursuit le gel des salaires mais distribue des primes aux hauts fonctionnaires en récompense du travail de sabrage accompli ? A l'heure où la précarité s'installe, où la hiérarchie se renforce, une riposte, à la hauteur de l'agression, se fait attendre. Jusqu'à quand ?

Reconnaissons-le, la neige abondante ce 3 février a un peu cassé ce qui aurait pu être une plus grande réussite : 70 personnes présentes à l'AG dans une ambiance un peu refroidie, une manifestation annulée, une comptabilisation des grévistes difficile à effectuer... C'est d'autant plus dommage que notre département était un des rares où existait une dynamique intersyndicale et interprofessionnelle. Bien évidemment cela ne préjuge en rien de la suite : l'actualité sociale et politique n'est pas écrite à l'avance et d'autres régions ont aussi montré des mobilisations significatives.

On sait, toutefois, que certains collègues étaient largement en grève, de même que de nombreuses écoles. Les travailleurs précaires des établissements et de l'animation étaient également bien représentés.

Car force est de constater que les raisons de se mobiliser et de lutter ne manquent pas. A l'échelle académique les moyens alloués sont constants et ont seulement fait l'objet d'un redéploiement qui lèse scandaleusement les territoires ruraux sans que les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne n'en tirent grand profit, compte tenu de leur forte croissance en termes d'effectifs. Rappelons que dans le Lot, le Gers, les Hautes-Pyrénées, la rectrice impose des suppressions d'écoles en échange d'un moratoire sur la suppression des postes.

En Haute-Garonne, les priorités du rectorat furent les suivantes : lycées puis collèges REP+.

Sommaire

- p 1 : Malgré tout, évitons le pessimisme ...**
- p 3 : Grandir et réussir au Mirail ...**
- p 4 : Projet de circulaire sur l'IMP (Indemnités pour Missions Particulières)**
- p 6 : Projet de circulaire sur les ORS (obligations réglementaires de service)**
- p 7 : Brève juridique : inspection**
- p 8 : Bulletin d'adhésion**

Les collègues d'éducation « ordinaire », qu'ils soient ruraux, urbains ou péri-urbains sont, sans doute, les plus touchés. Les retours que nous avons vus dans le même sens : les dotations sont en baisse, imposant des suppressions de dispositifs d'accompagnement et/ou des options, le nombre d'élèves par classe est en hausse. Imaginer que cela sera sans effets pour les élèves de ces établissements, qui sont très loin d'être favorisés, est un mensonge. Il s'agit juste de prendre aux établissements où on se mobilise traditionnellement moins qu'en éducation prioritaire. Comme si les difficultés scolaires et sociales se cantonnaient dans certaines zones bien définies et n'avaient aucune importance ailleurs. Quelles seront les conséquences à court, moyen et long terme de ces coupes budgétaires sur la scolarité de milliers d'élèves ? Qui fera le bilan ? Qui rendra des comptes ? En réalité ces choix participent de l'aggravation des inégalités sociales sur tout le territoire.

Le fait que le rectorat communique sur ces redéploiements en prétendant satisfaire les besoins de l'éducation prioritaire ajoute le cynisme au scandale qui consiste à opposer les populations, les établissements.

Dans les lycées qui, selon le rectorat, auraient également été abondés prioritairement du fait de la pression démographique, le constat n'est guère plus reluisant : là encore le flux tendu est la règle.

Le nombre d'élèves par classe plafonne, le recours aux heures supplémentaires se systématisent. L'injonction à « soigner les vitrines » et « l'attractivité du lycée » au détriment des nécessités pédagogiques réelles ne fera même plus office de cache-misère puisque les financements nécessaires ne sont même pas alloués. Le tout sur fond d'explosion du nombre de tâches et des missions avec pour corollaire inévitable l'accroissement du temps de travail réel des personnels. Il est probable que les lycées se trouvent très vite en surchauffe.

Le rectorat applique, discipliné, les directives ministérielles. Il n'a que la rustine de la communication pour toute politique. Sauf que l'eau prend de toutes parts et qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde dans le canot de sauvetage.

Qu'ajouter ? Que les collectivités territoriales réduisent partout leurs budgets impactant directement le monde éducatif. Que le recours aux logiques indemnitaires et aux heures sups est une bien pernicieuse compensation. Que la précarité est érigée en système. Que les personnels précaires se voient confier par l'institution des missions fondamentales à caractère permanent. Qu'ajouter encore ? Que l'introduction, à grands renforts de propagande, du numérique à tous les étages laisse présager une charge accrue de travail et une surveillance hiérarchique toujours plus pointilleuse. Qu'on multiplie les injonctions au monde de l'éducation comme s'il avait le pouvoir de régler tous les maux de la société. Tout cela pour préparer la société que les technocrates et (ir)responsables politiques obsédés de croissance, de compétition capitaliste et d'adaptation au

marché, nous dessinent.

Stratégies du choc, de l'éparpillement et de la diversion. C'est ce que nous subissons. L'austérité, cause de l'impuissance budgétaire que l'administration rectorale ne cherche même plus à cacher, génère déjà ses effets attendus : fuite des familles vers l'enseignement privé qui a beau jeu de prétendre qu'il s'occupe mieux des élèves étant donné qu'il est bien moins touché par les restrictions, concurrence entre les établissements, entre les équipes, entre les collègues, individualisme forcené, sacrifice d'une véritable pédagogie, surcharge de travail, aliénation des travailleurs soumis à des injonctions contradictoires et perverses, démobilisation et désabusement... l'Éducation Nationale poursuit ainsi un lent délitement commencé il y a plusieurs années. Heureuses perspectives qui s'offrent à nous au moment où l'école est caporalisée dans une vaste logique d'union sacrée dont la fonction est précisément de servir de paravent aux choix politiques de décomposition sociale !

Les raisons d'une large révolte du monde de l'éducation n'ont jamais paru aussi nombreuses.

Pourtant, nous devons prendre acte de la difficulté de mobilisation de nos

collègues. Là où on pourrait attendre un vaste sursaut salutaire, il y a ce sentiment que si les luttes sont nombreuses, elles ont du mal à se fédérer durablement. Aussi "fraîches" et "enthousiastes" que soient certaines mobilisations, comme celle du collège Bellefontaine, elles peinent à créer une véritable dynamique de mobilisation. Trop souvent c'est la résignation, l'absence de réaction, le à-quoi-bon qui semblent l'emporter.

Les explications sont plus structurelles que ponctuelles et renvoient à un état des lieux syndical et politique déprimé. La faute sans doute à un gouvernement qui divise et manœuvre, à une « gauche » gouvernementale qui mène une politique de droite dure, à des médias aux ordres qui obscurcissent bien plus qu'ils n'éclairent, à des organisations syndicales qui ont choisi d'accompagner la destruction sociale, à l'individualisme, au repli sur soi, à une droitisation des esprits, aux logiques intellectuelles libérales qui polluent de leurs mots-slogans nos discours et nos pensées....mais aussi à nos propres erreurs et renoncements.

La réponse semble dépasser les enjeux syndicaux au sens où l'entendent trop souvent les organisations syndicales soucieuses de ne pas « faire de politique » et de rester respectables face à un pouvoir avec lequel il faut être toujours en mesure de négocier. Face à la question de l'austérité c'est une analyse politique globale qu'il faut tenir et maintenir. Notre conception du syndicat comme outil de transformation sociale est un des outils nécessaires et nous avons notre rôle à tenir : produire de l'analyse et de la pensée mais surtout chercher à la diffuser par la discussion, la formation, le débat d'idées. Autant de pratiques qui tendent à disparaître des salles des profs ou des maîtres. Les actions et les luttes à venir se nourriront aussi des analyses que nous pourrions poser collectivement.



**SOYONS OPTIMISTES !
PENSER ET LUTTER POUR DES LENDEMAINS MEILLEURS ...
C'EST CE QU'IL Y A DE MEILLEUX ! NON ?**

Ces questions SUD Éducation se les pose encore et toujours, car le syndicalisme est pour nous le moyen de créer du lien social, de mettre en commun une réflexion, une analyse et de construire des luttes, ainsi que des moyens de diffusion de cette pensée. Cela s'appelle de la politisation. Plus que jamais le syndicat est une arme.

Grandir et réussir au Mirail : Quelle éducation, quelle école dans nos quartiers ?

Pourquoi l'École est-elle importante pour nos enfants et nos élèves ? Parents, enseignants, élèves, éducateurs, animateurs... qu'attendons-nous de l'École ? Les politiques mises en place permettent-elles à l'École de garantir un droit à l'éducation et à la formation pour tous ? Et dans quelles conditions ? Des grèves dans les cantines, des écoles occupées à Empalot, 3 semaines de mobilisation au collège de Bellefontaine... Pourquoi ces mouvements nous concernent-ils tous ?



C'est pour débattre de toutes ces questions qu'une vingtaine de personnes se sont retrouvées à la Maison de Quartier de Bagatelle le mardi 3 février dernier, malgré la neige et le froid. Cette initiative était portée par des personnels en grève, des CLAE, des écoles, collèges et lycées du quartier du Mirail et soutenue par SUD Éducation. Elle répondait à un besoin de fédérer les différents mouvements de luttes et de grèves, de la maternelle à l'Université, qui ont marqué les mois de décembre et janvier à Toulouse.

Étaient présents des parents d'élèves, des animateur-trice-s CLAE, des AED, des enseignant-e-s des collèges de Bellefontaine et Reynerie, du lycée Rive Gauche et de la fac du Mirail... autant de regards et de points de vue différents et complémentaires qui ont permis des échanges intéressants sur l'école telle qu'on la vit et / ou telle qu'on la rêve.

- Sur la place des parents à l'école par exemple, certains parents et les personnels des CLAE regrettent que peu de familles se sentent concernées et s'impliquent dans la vie de celle-ci, alors que l'École est souvent le seul "lieu de vie" dans certains quartiers. Certains ont suggéré que cette situation pouvait être liée à des conditions de vie et de travail de plus en plus compliquées du fait de la précarité, des horaires décalés ou d'autres difficultés générées par la situation de crise actuelle... Ce qui ne va pas s'arranger avec la loi Macron. De fait, les parents ne sont pas les seuls à s'occuper des enfants. Il faudrait sans doute inventer d'autres lieux ou d'autres temps pour se rencontrer ! Un père d'élèves a fait remarquer que les "cafés parents" ne sont mis en place que dans les collèges des zones d'éducation prioritaire, signifiant ainsi de façon condescendante et humiliante que les parents des quartiers populaires ont besoin d'être éduqués au même titre que leurs enfants. Imagine-t-on la même démarche dans les bahuts du centre-ville ? Par ailleurs, la parole des enfants comme celle des parents est certes sollicitée par l'institution à diverses occasions, mais trop souvent uniquement pour valider des processus de pseudo-démocratie aux aboutissements déjà programmés. Ont aussi été évoqués le recrutement et la formation des nouveaux enseignants, très axés sur l'académique mais qui manquent de réflexion sur la diversité des publics que l'école accueille.

- S'est posée aussi, de fait, la question de la fermeture des écoles, collèges et lycées, y compris aux parents. Vigipirate, politique sécuritaire, vidéosurveillance et portails de plus en plus hauts... tout est fait pour que l'école se replie entre ses murs. Quelle contradiction avec le besoin d'ouverture vers le monde dont ont besoin les enfants pour grandir et apprendre ! Comment éduquer à cet esprit d'ouverture dans des lieux fermés ? Les suites de l'attentat contre Charlie Hebdo ont bien sur été abordées. Quel apprentissage du dialogue et quelle formation à l'esprit citoyen quand on impose une minute de silence aux élèves, évitant ainsi le débat, et quand on fustige celles et ceux qui ont émis une opinion un tant soit peu "divergente"...? Pour la ministre, ces questions posées par certain-e-s élèves sont "insupportables" et une journaliste de France 2 n'a pas hésité à lui préparer le terrain en affirmant qu' "il faut repérer et traiter ceux qui ne sont pas Charlie" ! Plusieurs personnes présentes ont dénoncé clairement le rôle que notre hiérarchie veut nous imposer : dresser et formater les esprits des adultes de demain, sur fond de Marseillaise et d'étendard bleu-blanc-rouge ! "Unité nationale" oblige. Nous sommes en guerre et l'ennemi est parmi nous !

- Ce n'est pas de cette école que nous nous réclamons, pas plus que de celle qui assure le tri "scolaire", sur fond de discrimination sociale. (Même si un parent estime qu'au Mirail, on « réussit mieux qu'ailleurs », un autre intervenant souligne que sur les plus de 140 000 jeunes quittant l'école sans qualification, beaucoup sont issus « des quartiers »). Cette thématique a été abordée suite à une question d'un parent d'élève qui voulait comprendre pourquoi les écoles privées ont de meilleurs résultats que les écoles publiques et qui pensait qu'il vaut mieux faire des études supérieures dans une grande école plutôt qu'à l'université. S'en est suivi un échange sur le rôle de l'école comme vecteur de la reproduction des inégalités sociales, notamment par une orientation marquée par le déterminisme social. Un parent soulève la question des appellations spécifiques données aux établissements de certains quartiers (ZEP, ECLAIR, REP+): Pourquoi ne pas simplement accorder les moyens nécessaires à chaque école, sans pour cela l'étiqueter « sensible » ? Un enseignant de l'université du Mirail a expliqué que face à l'augmentation du nombre d'étudiants, une sélection par l'argent était à craindre. Augmenter les frais d'inscription pourrait être une solution pour fermer les portes de la fac aux enfants des milieux populaires. Ceci dit, nous sommes tombés d'accord sur le fait que les établissements privés n'ont pas grand mérite à avoir des taux de réussite supérieurs dans la mesure où ils opèrent une sélection à l'entrée. Faire réussir les "meilleurs" n'est finalement pas si glorieux. (C'est également ce qui se profile à l'université avec la création de « pôles d'excellence »). Et le mérite revient sans aucun doute à l'enseignement public du primaire et du secondaire qui, avec des moyens en baisse face à des besoins énormes, continue vaillamment à accueillir tous les enfants d'où qu'ils viennent ! Les luttes des écoles d'Empalot et du collège Bellefontaine en décembre dernier montrent à quel point les travailleurs de ces établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire sont attachés à leurs élèves et conscients des besoins qui sont les leurs. Le débat s'est aussi orienté sur les notions de "réussite et d'échec". On n'apprend pas sans se tromper et l'erreur est elle-même source d'enseignements. Quant à la réussite, la question reste posée : vaut-il mieux réussir **dans** la vie ou réussir sa vie ? Autrement dit, l'école doit-elle former de futurs travailleurs dociles ou des adultes libres et émancipés, capables de faire des choix de vie en toute conscience ?

Il a bien fallu clore la discussion mais des initiatives telles que celle-ci sont à reprendre aussi souvent que possible. Nous en avons toutes et tous convenu. Prendre la parole, échanger nos points de vue de parents ou de travailleurs de l'Éducation, débattre de l'école telle qu'elle est et telle qu'on la voudrait... une façon parmi d'autres de participer à la défense et à la construction d'une Éducation qui émancipe et aide à grandir, au Mirail comme ailleurs !

Projet de circulaire sur les Obligations Réglementaires de Services (ORS)

Le ministère a produit un projet de circulaire sur les missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré en application des décrets n°2014-940 et n°2014-941 du 20 août 2014. Cette *innovation* est en voie de présentation en CTM, son contenu n'est absolument pas neutre et doit être combattu. S'il n'est pas repoussé ce projet de circulaire d'application verra les "missions liées aux services des enseignants" se multiplier !

1. Missions liées au service d'enseignement.

Il s'agit de missions liées directement à l'activité d'enseignement. La circulaire liste différentes activités : de suivi, d'aide à l'orientation, travail en équipe pédagogique, etc effectuées jusqu'alors par tous les enseignants et rémunérées par la rémunération indiciaire et l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves).

Mais, dans ce projet de circulaire ORS, il est prévu que de nouvelles missions, autrefois rémunérées, théoriquement, en sus (HSE notamment), soient intégrées dans les services des enseignants comme des obligations ! Il s'agit de réunions d'équipes telles que les conseils d'enseignement, les conseils de classe, les réunions parents/professeurs et le conseil pédagogique.

Les heures de vie de classe deviennent obligatoires, ne seront plus rémunérées sous forme d'HSE mais à faire gratuitement !

De même, au collège, les conseils école-collège sont désormais intégrés au service des enseignants.

L'obligation de participer à l'ensemble des dispositifs d'évaluation des élèves au sein de son établissement est un autre point inacceptable.

Cela fait en tout pas mal de nouvelles contraintes et obligations ! Sans rémunération supplémentaire ni -encore moins- de décharge(s) horaire(s). Certes, bien souvent, ces missions, nous les effectuons bénévolement, par ignorance du droit ou bien par simple "conscience professionnelle". Mais nous avons aussi la possibilité de nous en dispenser, de notre propre chef, sans que cela porte à conséquence. Si ce projet entre en vigueur c'en sera terminé de cette relative liberté.

Dans l'article précédent (pages 2 et 3) sur les IMP, il était question du retour au "travailler plus pour gagner plus", mais c'est pire que cela !



2. Heures pondérées : le ministère tente de faire exploser les maxima de service tout en limitant les coûts.

Au lycée, les maxima de service hebdomadaire sont inchangés mais il faut appliquer une pondération de 1,1 pour toute heure effectuée en classe de première et en classe de terminale. Si toutes les heures (de cours, en demi-groupe, module, aide) sont comptabilisées de la même manière (et c'est un point positif), il faut désormais 10h pour obtenir une heure de décharge. Ce qui constitue un recul comparé aux statuts en vigueur précédemment.

Mais ce n'est pas le seul, il y a plus grave. Désormais, si après application de la pondération, le service n'atteint pas 19 h complètes, on peut vous imposer 1h supplémentaire entière en sus !

Exemple : certifié, vous effectuez 9 h en première et en terminale et 9 h en classe de 2nde, votre service atteint donc 18h effectives devant élèves. Avec la pondération, vous avez donc :

$$9 \text{ h} \times 1,1 + 9 \text{ h} = 9,9 \text{ h} + 9 \text{ h} = 18,9 \text{ h}, \text{ soit } 0,9 \text{ HSA}.$$

On peut donc vous imposer encore 1h supplémentaire ! Et vous serez alors à 1,9 HSA sans pouvoir statutairement vous y opposer.

L'imposition d'heures supplémentaires au-delà de la 19^{ème} heure pour un certifié et de la 16^{ème} heure pour un agrégé constitue un recul inacceptable et scandaleux. Mais c'est aussi illégal, puisque contraire au décret que cette circulaire est supposée appliquer. C'est de plus contraire à tous les engagements du ministère lors des discussions sur les nouveaux textes statutaires.

SUD éducation exige que cette disposition soit retirée, et que la limite d'une heure supplémentaire impossible soit réaffirmée et garantie dans tous les textes.

Pour les pondérations de STS (Section de Techniciens Supérieurs) mais aussi en établissement REP+ (les préfigureurs de 2014-15 l'ont déjà testé pour vous !), le texte entérine un nouveau recul : les heures au-dessus du maxima de service ne sont pas pondérées : autrement dit la 19^{ème} heure effective devant élève ne sera pas majorée. Maigre consolation, cela risque de dissuader les collègues de refuser les HSA.

Refuser une inspection, c'est possible !

Le refus d'inspection fait partie d'un combat anti-hiérarchique plus large : refus de l'évaluation, opposition aux petits chefs de service, éviter les pressions hiérarchiques... Depuis 2003, SUD et la CNT ont relancé les Collectifs Anti-Hiérarchie. Cette brève ne portera pas sur « pourquoi refuser une inspection » mais sur « quels sont les textes qui vont nous permettre de refuser une inspection ? ».



L'inspection comme mode d'évaluation n'apparaît dans aucun texte réglementaire. Seule la note est obligatoire et encore, pour notre ministère de l'Éducation nationale seulement. Ne perdons pas de vue que tous les fonctionnaires ne sont pas notés, cela dépend du ministère ! Il n'est donc pas absurde, et il est même parfaitement légitime de demander la suppression de cette note ! L'arrêté du Conseil d'état n°115444 rappelle utilement que la notation existe mais que rien ne corrèle cette note à une inspection.

La reconnaissance du refus d'inspection est admise par la note de service du 13 décembre 1983 (Savary) et par une lettre du 4 mai 1984 (BOEN n° 20 du 17 mai 1984) : "[...] 9. En cas de refus d'inspection et compte tenu des garanties qui sont désormais données aux enseignants, aucune note pédagogique n'est attribuée [...]". Alors si j'ai le droit de refuser l'inspection mais que l'administration souhaite me noter, sur quel élément la note sera-t-elle fondée ?

Dans le premier degré, clairement, il pourrait y avoir absence totale de note. Dans le second degré, il pourrait n'y avoir que la seule note administrative. Et encore, on pourrait discuter du bien fondé de cette note aussi, mais là n'est pas le thème de cette brève.

L'administration peut néanmoins nous rappeler de tenir à la disposition de l'inspecteur-trice les seuls documents obligatoires :

- dans le premier degré, il s'agit du registre d'appel (qui doit être renseigné et complété), de l'emploi du temps de la classe (qui doit être affiché mais rien ne dit où !) ainsi que des livrets scolaires. Le cahier journal n'est en aucun cas une pièce

obligatoire et la tonne de papier que l'on nous demande de remplir pour une inspection l'est encore moins.

- dans le second degré il faut présenter le cahier (ou ordinateur) de texte, les bulletins et le cahier (ou ordinateur) d'appel.

Et c'est tout !

Quels sont alors les risques et les conséquences d'un refus d'inspection ?

La première conséquence risque d'être financière. En refusant d'être inspecté-e, on est mal ou pas noté et l'avancement d'échelon se fait alors à l'ancienneté.

Petites remarques en passant :

- accepter l'inspection ne garantit pas d'avancer plus vite ; le plus souvent, la promotion d'échelon se fait à l'ancienneté de toute façon.
- Les inspecteurs-trices, quant à eux/elles, avancent tous et toutes au grand choix (la vitesse maximale) !

Depuis 1979, on n'avait plus vu de conseils de discipline pour refus d'inspection mais aujourd'hui les cas de sanction pour le motif de refus d'inspection tendent parfois à resurgir, sous forme de sanctions de catégorie 1, à savoir : l'avertissement (non versé au dossier administratif) ou le blâme (versé au dossier administratif mais retiré au bout de trois ans). L'abaissement de la note, s'il a lieu, peut cependant être contesté. L'arrêt du tribunal administratif de Caen n° 9616 du 27 mai 1997 empêche théoriquement la hiérarchie de sanctionner, sans autre forme de procès, par une sale note un ou une refuseux-se.

7



Dans tous les cas, faites savoir votre refus au niveau syndical, il ne faut pas rester seul-e face à la hiérarchie. L'idéal serait un refus collectif d'inspection car le rapport de force est, à ce moment-là, clairement construit.

N'hésitez pas à parcourir le site du Collectif Anti Hiérarchie ou notre site internet : www.sudeduc31.org, vous y trouverez des lettres types qui vous aideront à devenir un-e refuseux-se.

SUD Education 31
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74 / 08 73 86 67 15
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2014 / 2015

NOM :
Prénom :
Adresse personnelle :
.....
Ville :
Code postal :
Tél :
Fax :
E-mail :

Ancien-ne adhérent-e
Nouvel-le adhérent-e
Adresse professionnelle :
.....
Ville :
Code postal :
Tel :
Fax :
E-mail :

Catégorie / statut :
(insti, PE, MA, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le...)

Échelon :

le cas échéant, matière enseignée :

Fonction exacte (adj, ZIL, Brigade, AIS, TZR...):
.....



Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1 000 €	54€
+ de 1 100 €	64€
+ de 1 200 €	75 €
+ de 1 300 €	87 €
+ de 1400 €	99 €
+ de 1 500 €	112 €
+ de 1600 €	127 €
+ de 1 700 €	142 €
+ de 1 800 €	158 €
+ de 1 900 €	174 €
+ de 2000 €	191 €
+ de 2 100 €	209 €
+ de 2 200 €	227€
+ de 2 300 €	246 €
+ de 2 400 €	266 €
+ de 2 500 €	287 €
+ de 2 600 €	309 €
Au delà, contactez-nous pour connaître le montant de votre cotisation.	

Paiement des cotisations :

- 1) Paiement en une fois *ou*
- 2) Paiement fractionné en 4 fois :
En envoyant **tous** les chèques ensemble, en **mentionnant**:
septembre 2014; janvier 2015; mars 2015 et juin 2015.
Le chèque de septembre correspond à la déclaration de
revenus 2014 et les autres à celle de 2015

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :
SUD Education Haute-Garonne

Ne pas indiquer les centimes, inscrire des montants entiers

Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

L'adhésion à SUD Éducation 31
est valable
du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015